



Quais récréatifs – Renseignements municipaux | District de North Vancouver

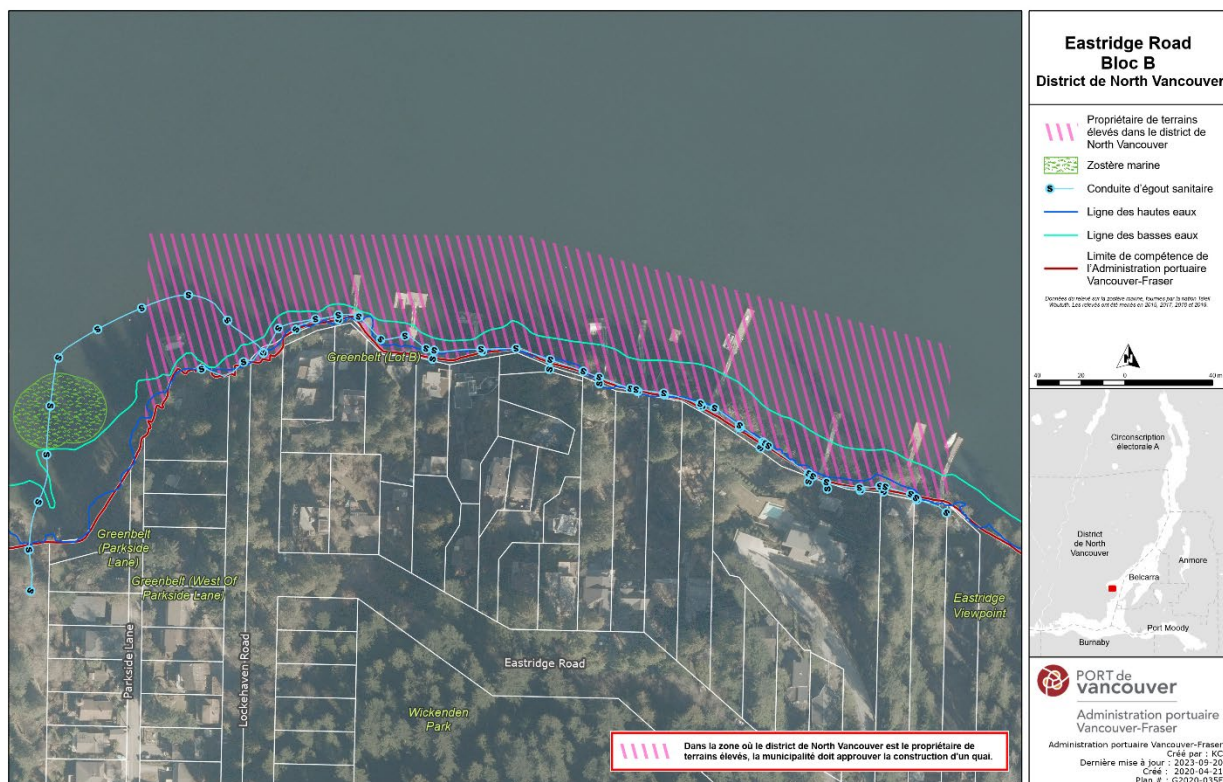
Veillez lire les informations ci-dessous, car elles contiennent des renseignements importants concernant l'octroi de permis pour de nouveaux quais dans le district de North Vancouver et peuvent avoir une incidence sur votre processus de demande.

Bloc B (ligne d'égout)

L'administration portuaire accepte les demandes de quais (privés ou partagés) situés à proximité du bloc B (ligne d'égout) dans le district de North Vancouver. Le district de North Vancouver est le propriétaire des terrains élevés dans cette zone et sera donc une partie consentante à l'accord de permis. La zone est indiquée en violet sur la carte ci-dessous.

Si vous souhaitez construire un quai dans cette région, veuillez communiquer avec nous avant de soumettre une demande : per@portvancouver.com ou composez le 604 665-9047.

- des activités de construction sont atténués.
- La ligne sanitaire est actuellement en cours d'examen et des exigences supplémentaires pourraient être identifiées par la ville de Port Moody au moment de la demande.



Vous souhaitez construire un quai à l'extérieur de la zone du bloc B?

Avant de construire votre quai, vous devrez passer en revue les lignes directrices et soumettre une [demande de permis d'examen du projet et de l'environnement \(PER\)](#) à l'administration portuaire. Une fois approuvé, demandez un permis. Pour en savoir plus, consultez nos lignes directrices.

- Passez en revue les directives relatives aux quais récréatifs – Bras de mer Burrard
- Envisager un quai partagé
- Demander
- Une fois approuvé, construisez votre quai

Si vous avez besoin de plus amples renseignements ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse per@portvancouver.com ou par téléphone au 604 665-9047.